

l'émeute gronda sur la place du plus tranquille des bourgs. Le curé en appela à la justice, pour rétablir l'ordre, et à l'autorité de l'intendant pour vaincre l'entêtement des opposants. Une plainte fut introduite à la sénéchaussée de Montbrison et une action criminelle intentée contre les auteurs des désordres qui avaient été commis. Le dimanche 31 août, après la grand'messe, un huissier publia, sur le seuil de l'église, à haute et intelligible voix, l'assignation du procureur du roi à tous les témoins qui seraient appelés à se rendre, pour déposer au jour marqué, et défense était portée à tous de tenir aucune assemblée illicite et tumultueuse. L'affiche, reproduisant ces ordres, fut collée sur la porte principale du lieu saint.

En même temps espérant, dans une réunion plénière des paroissiens ramener les esprits et les éclairer, M. Parisis envoyait à l'Intendant une demande de convocation pour une assemblée communale dans la forme la plus solennelle, le juge châtelain de Donzy y prendrait part, avec lui son procureur fiscal et un notaire, et on y mettrait de nouveau en délibération la démolition ou le maintien du bâtiment, cause de tout le conflit.

« A Monseigneur

« Monseigneur l'Intendant de la ville
et généralité de Lyon,

« Supplie humblement M^e Simon Parisis, curé de la paroisse d'Essertines en Forez, et Maurice Garel, principal marguillier et fabricien de l'église paroissiale du même lieu

« Et remontent à Votre Grandeur

« Que pour le bien de la fabrique et la décoration de l'église de ladite paroisse d'Essertines l'on a trouvé à propos